



CONSEIL GENERAL  
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2021-2026  
PV no 01-2021

## Séance du mardi 20 avril 2021 à 18h30 à la salle de gym de la Combe, Cugy

### Informations hors PV

Les directives cantonales liées à la pandémie du coronavirus ont contraint les autorités de Bretigny d'organiser la séance du conseil général à la grande salle de la Combe à Cugy, sans public autorisé. Les mesures suivantes ont été prises : un espace suffisant entre les chaises et leur disposition, le port du masque obligatoire, la désinfection des mains avant l'entrée dans la salle et le traçage de toutes les personnes présentes. Le plan d'organisation a été approuvé par M. le Préfet Pascal Dessauges le 12 avril 2021. Des masques et du produit désinfectant pour les mains sont également à disposition.

**Présidence** : M. Arnold Ottonin

### Ordre du jour 2<sup>ème</sup> partie :

- e) Nomination du/de la vice-président.e et du/de la secrétaire suppléant.e
- f) Nomination des scrutateurs/trices et des suppléant.e.s
- g) Nomination des délégué.e.s aux associations intercommunales
- h) Nomination des commissions permanentes
- i) Communications de la municipalité et du bureau du conseil

Effectif : 62

Présents : 62

Le Président et la Secrétaire sont élus tacitement par acclamation des 62 membres présents, lors de la première partie de séance, sous la présidence de Monsieur le Préfet du district, Pascal Dessauges.

Elus :	Président :	M. Arnold Ottonin
	Secrétaire :	Mme Anne-Claire Tharin-Racine

M. Arnold Ottonin, d'entente avec la municipalité, propose d'ajouter un point « i) Communications de la municipalité et du bureau du conseil » à l'ordre du jour. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

L'ensemble des membres du bureau du conseil, ainsi que des commissions permanentes et des délégué.e.s aux associations intercommunales sont élus de manière tacite. Aucun membre de l'assemblée ne souhaite briguer l'un des postes.

### e) Nomination du/de la vice-président.e et du/de la secrétaire suppléant.e

Vice-président :	M. Christophe Uldry
Secrétaire suppléante :	Mme Nathalie Lüthi

## i) Communications de la municipalité et du bureau du conseil

M. Markus Mooser félicite et remercie tous les membres élus. Il enchaîne avec quelques informations sur le chantier de la RC501. Les travaux avancent rapidement entre le chalet Coucou et la Croisée de Bretigny. Ce tronçon est fermé totalement depuis cette semaine. Le trafic en direction de la zone industrielle est dévié par le chemin de la Sibérie durant environ 2 mois. Passé ce délai, la route sur cette partie sera complètement refaite et ouverte dans les deux sens. Concernant la partie Croisée de Bretigny jusqu'à Cugy, elle ne sera probablement pas terminée en 2021 et continuera en 2022. En 2023, le tapis définitif sera refait avec un revêtement absorbant, ce qui diminuera les nuisances sonores.

Les travaux de la Route de Béthusy (RC 444) auraient pu commencer début mai. La municipalité a cependant décidé d'attendre l'accord du crédit voté par le conseil général lors de sa séance du 9 juin prochain. Les travaux pourront ainsi commencer aussitôt. Ces travaux relativement coûteux et complexes nécessiteront une fermeture complète de la route. La durée n'est pas encore définie. Le financement sera porté au compte « frais d'entretien », dans les dépenses thématiques, car en partie rétrocédé par l'Etat. De plus amples informations seront données lors du conseil du 9 juin.

A ce sujet, M. Ottonin informe que la commission des finances recevra le préavis municipal prochainement.

Notre prochain conseil aura lieu le mercredi 9 juin 2021. L'endroit reste à définir.

Il annonce que la secrétaire du conseil général, Mme Anne-Claire Tharin-Racine, attend un heureux événement. Elle ne sera donc pas disponible lors des séances d'octobre et décembre. Mme Nathalie Lüthi la remplacera lors de ces deux conseils.

M. Ottonin termine par remercier les membres présents, nombreux. Il rappelle que si un membre ne trouve plus d'intérêt à participer aux séances, il veuille bien nous remettre sa démission. La souplesse d'un conseil général le permet en tout temps durant les 5 ans de la législature.

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 19h30.

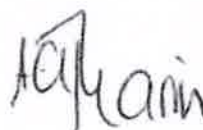
Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine